

Service instructeur
Direction de la Solidarité
Aide Sociale à l'Enfance-Pôle Filiation

N° 4e/34-07

Service consulté

**FONDS D'INTERVENTION SOCIALE
ASSOCIATION ENFANCE FAMILLE ADOPTION DU HAUT-RHIN**

Résumé : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 530 € à l'Association EFA68 pour une action ponctuelle dans le cadre de l'aide à la parentalité.

L'Association Enfance Famille d'Adoption rassemble plus de 240 familles adoptantes et postulantes à l'adoption dans le département du Haut-Rhin. Elle accompagne les familles dans leur démarche pré-adoptive mais aussi en post-adoption. Elle siège au Conseil de Famille, organe à qui sont confiés les pupilles de l'Etat et aux Commissions d'Agréments qui émettent un avis au Président du Conseil Général quant à la délivrance ou non d'un agrément en vue d'adoption.

Dans le cadre de ses activités, EFA 68 a souhaité donner la parole à des « anciens adoptés » afin qu'ils viennent témoigner de leur vécu, leur arrivée, leur intégration dans la famille proche et élargie, leur questionnement par rapport à la culture de naissance, leurs origines.

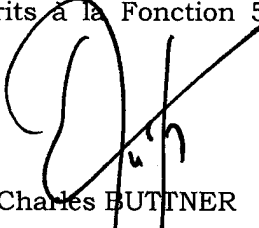
Ainsi le 05 mai 2007 ont été invités à témoigner un philosophe enseignant à la faculté de philosophie de Lyon, auteur de l'ouvrage « On ne choisit pas ses parents. Comment penser la filiation et l'adoption ? », des adoptés membres d'associations, la Présidente de l'association « La voix des adoptés » auteur du livre « J'ai été volé à mes parents, quand l'adoption tourne au trafic d'enfants ».

Le budget présenté s'élève à 6 300 €, dont 3 300 € de frais de déplacements des intervenants.

Une subvention exceptionnelle de 530 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de cette conférence dans le Haut-Rhin pourrait être attribuée et prélevée sur le Fonds d'Intervention Sociale.

Les crédits du Fonds d'Intervention Sociale sont inscrits à la Fonction 58 Nature 6574 Programme H012 du Budget Départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER